



Assainissement tout à l'égout ou individuel

Par **cody83**, le **27/06/2008** à **17:39**

bonjour, ma soeur va bientôt signé son achat d'appartement dans une copropriété (sans syndic). elle vient de se rendre compte que tous les propriétaires des appartements étaient reliés au tout à l'égout sauf le sien(fosse septique individuel).

Il faut s'avoir qu'il y a un peu plus de 2 ans une grosse société c'est installée non loin de là, c'est pourquoi le tout à l'égout a été installé et que certains en n'ont profité pour se raccorder (logique)

existe-t-il une ou des règles à respecter pour l'assainissement quel recours si il y a envers son vendeur.

merci pour vos réponses

Par **saladine**, le **28/06/2008** à **09:40**

bjr,

en général le raccordement est une obligation, parfois on tolère un assainissement individuel (maisons de campagne).

il faut aller en mairie pour avoir toutes les informations à ce sujet.

questions : qui gère les parties communes en l'absence de syndic ? comment a fait le notaire en l'absence d'état daté ?

cdlt